



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

CONDENSE DES DELIBERATIONS

**Séance du jeudi 25 Mars 2010 à 9h30
Quissac – Salle Désirée ROUSSET**

L / an deux mille dix et le vingt cinq mars, les membres délégués du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle se sont réunis sous la présidence de séance de Monsieur Claude BARRAL, Président du Syndicat Mixte Interdépartemental du Vidourle.

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR CONVOCATION DU 9 MARS 2010 :

	Présent	Absent	Excusé
Conseillers Généraux titulaires de l'Hérault			
- M. André VEZINHET <i>Député Président du Conseil Général de l'Hérault</i>			X
- M. Claude BARRAL <i>Conseiller Général de l'Hérault, Président du SIAV</i>	X		
- M. Jean-Marcel CASTET <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire de Jacou</i>		X	
- M. Christian JEAN <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>			X
- M. Yvon PRADEILLE <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>	X		
- M. Frédéric LAFFORGUE <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>			X
Conseillers Généraux suppléants de l'Hérault			
- M. Michel GUIBAL <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
- M. Pierre MAUREL <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Clapiers</i>		X	
- M. Cyril MEUNIER <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Lattes</i>			X POUVOIR A C.BARRAL
- Mme Monique PETARD <i>Conseillère Général de l'Hérault</i>			X
- M. Louis VILLARET <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire du Pouget</i>		X	
- M. Georges VINCENT <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>			X

	Présent	Absent	Excusé
Conseillers Généraux titulaires du Gard			
- M. Christian VALETTE <i>Conseiller Général du Gard – Vice-président du SIAV</i>	X		
- M. Jean DENAT <i>Conseiller Général du Gard</i>			X POUVOIR A P. BONTON
- M. Patrick BONTON <i>Conseiller Général du Gard</i>	X		
- M. Léopold ROSSO <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- M. Lionel JEAN <i>Conseiller Général du Gard – Maire de Corconne</i>	X		
- M. Olivier GAILLARD <i>Conseiller Général du Gard</i>	X		
Conseillers Généraux suppléants du Gard			
- Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT <i>Conseillère Générale du Gard</i>		X	
- M. Jean-Michel SUAU <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
- M. Damien ALARY , Vice-président de la Région <i>Président du Conseil Général du Gard</i>			X
- M. Rémy MENVIEL <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- M. William TOULOUSE <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- M. William DUMAS <i>Député - Conseiller Général du Gard</i>		X	
Elus de communes ou groupements de communes			
- M. Bruno OLIVIERI , Maire de St Hippolyte du Fort, titulaire		X	
- M. Thierry BRESSON , Mairie de Ferrières les Verreries, suppléant		X	
- M. Jacques DAUTHEVILLE , Mairie de Conqueyrac, titulaire	X		
- M. Roland CASTANET , Mairie de Cros, suppléant		X	
- M. Guy DANIEL , Mairie de Sommières pour la CCP de Sommières, titulaire,	X		
- M. Georges FAURE , Mairie de Salinelles pour la CCP de Sommières, suppléant		X	
- M. Roger CANTO , Mairie de Villevieille pour la CCP de Sommières, titulaire	X		
- M. Sandrine BETEILLE , Maire de Lecques pour la CCP de Sommières, suppléante		X	
- M. Joël ROUDIL , Maire de Carnas pour le Syndicat du Quiquilha, titulaire		X	
- M. Alain BOURELLY , Maire de Savignargues pour le Syndicat du Bay, suppléant	X		
- M. Francis PRATX , Maire de Boisseron, titulaire	X		
- M. Alain NAVAS , Mairie de Vacquières, suppléant	X		
- M. Marc JONGET , Maire de Quissac pour le SIAVA de Quissac, titulaire	X		
- M. Serge FONT , Mairie de Saint Séries, suppléant	X		
- M. Didier LAMBERT , Mairie de Galargues, titulaire	X		
- M. Samuel FEUILLADE , Mairie de Brouzet les Quissac, suppléant		X	
- Mme Reine BOUVIER , Maire de Le Cailar, titulaire			X POUVOIR A M. JONGET
- M. André DELLA SANTINA , Mairie du Grau du Roi, suppléant,		X	
- M. René POURREAU , Maire de Gallargues le Montueux, titulaire		X	
- M. Jean-Claude LOMBARD , Mairie d'Aimargues, suppléant,	X		
- Mme. Bernadette VIGNON , Maire de Marsillargues, titulaire		X	
- M. Jean-Pierre NAVAS , Maire de Villetelle pour le SIVOM Aubais/Villetelle, suppléant	X		
- M. Richard PITAVAL , Mairie de Lunel, titulaire	X		
- M. Yves HERNANDEZ , Mairie de Saint Laurent d'Aigouze, suppléant	X		

DELIBERATION N°2010/02/01

Objet : Annulation des subventions demandées et individualisées par le CG 30

Jusqu'à présent le CG 30 octroyait au SIAV des aides qu'il individualisait comptablement parlant dans sa structure en section d'investissement.

Chacune de ces aides correspondait à un programme d'investissement précis acté entre le SIAV et lui.

Or, depuis 2010, la réglementation existante s'applique de façon plus restrictive et la paierie départementale du Gard impose que le versement des participations du CG 30 soit réalisé sur sa section de fonctionnement du budget.

Dès lors, il convient de procéder à l'annulation de toutes nos demandes d'aides individualisées pour un montant de 595 309,86 € sachant que le versement équivalent interviendra désormais de façon globale sur l'exercice comptable du SIAV.

Dans l'avenir cette procédure sera donc appliquée de cette manière et on remarque donc une transcription budgétaire de toutes ces opérations sur la section de fonctionnement du SIAV aux comptes 023 en dépenses et 74 en recettes.

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et valide ce rapport.

DELIBERATION N°2010/02/02

Objet : BP 2010

Le volume total du budget primitif s'élève à la somme de 9 283 154,14 euros qui s'équilibre pour chaque section de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 2 399 829,64 euros

Section d'investissement : 6 883 324,50 euros

Cette année, il convient de noter qu'une particularité s'applique par rapport aux précédents budgets en ce sens que la participation du département du Gard relative aux projets d'investissements transite désormais par la section de fonctionnement soit sur cet exercice une augmentation constatée de 850 000,00 euros.

Les autres dépenses relatives au fonctionnement du Syndicat, déduction faite aussi de 370 000,00 euros qui constituent des opérations à caractère particulier dont la plupart étaient en section d'investissement (surveillance digues, marché d'entretien, DOCOB (document objectif), contrat de rivière, charges financières) amène cette proposition de dépenses de fonctionnement pures dans cette section aux environs de 20% du montant global du budget, hors opérations d'ordre exposées ci-dessus.

Par déduction, l'effort consacré à l'investissement représente 80% du budget.

Les charges de fonctionnement :

Elles comprennent évidemment les dépenses inhérentes au personnel et au fonctionnement courant mais on observe depuis maintenant deux ans une évolution des projets imputés désormais sur cette section.

Par exemple :

- **la convention de surveillance des digues** qui fait l'objet d'un marché triennal dans un double but :

- anticiper les éventuelles ruptures inopinées des berges susceptibles de difficultés majeures en termes de sécurité
- assurer un entretien régulier des digues qui optimise sur le temps les investissements onéreux réalisés

Ce projet était antérieurement inscrit en section d'investissement

- **Le marché d'entretien** joue également un rôle similaire sur l'ensemble du fleuve et des affluents avec en prime des interventions après crues qui tendent à réduire le plus rapidement possible les impacts négatifs des crues ;

- **Etude du projet de contrat rivière** : il constitue en plan de gestion harmonieux du fleuve et des affluents sur une période quinquennale.

- **Le DOCOB** : le Syndicat attache une importance capitale à l'environnement et au développement durable. Pour toutes créations d'infrastructures, le DOCOB apporte une réflexion nécessaire pour la meilleure articulation entre les travaux éminemment nécessaires et le respect et la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité.

Toutes ces actions prévues sur cet exercice se conjuguent avec celles terminées ou en cours concernant le maintien de la ressource, la vulnérabilité des aquifères (station d'épuration) et le respect de la ressource halieutique.

Les recettes de cette section sont assurées par nos partenaires financiers et par les adhérents (Départements et communes).

Les partenaires financiers

Agence de l'eau : Elle aide à hauteur d'environ 35% les postes et la charge induite à leur fonctionnement (environ 150 000,00 euros)

Le FEDER : Il assure une aide sur des critères identiques pour les postes plus particulièrement axés sur le Plan Vidourle pour environ : 75 000,00 euros.

Ces aides à terme peuvent diminuer ; Il est impératif que le SIAV se prépare sereinement dans le temps à assurer la contrepartie des dépenses.

Les adhérents du SIAV, les communes et les départements versent une participation en fonctionnement ; aujourd'hui la parité prévue dans les statuts est réalisée (1/3 CG30, 1/3 CG34, 1/3 communes).

Dans ce but, le montant de la participation par habitant et par an, est porté, conformément au DOB, à 3 euros, soit +0,20 centimes. Les communes ne participent pas ou de façon très modérée en investissement.

La section d'investissement :

Cette section est toujours très importante et cette tendance doit continuer sur le temps, notamment avec la réalisation du Plan Vidourle.

Sur cet exercice, ce pôle comprend les confortements des zones de surverse existantes sur la commune de Gallargues le Montueux.

En 2010, 5 850 400,00 euros sont prévus au budget mais les reports de 3 000 000,00 d'euros de l'année précédente s'ajoutant, on arrive à un projet d'environ 9 000 000,00 d'euros. Ces travaux seront terminés en fin 2010.

Mais le SIAV apporte d'autres perspectives sur l'ensemble du bassin versant et particulièrement sur la haute vallée avec la lutte contre la renouée du Japon, plante très envahissante.

On remarque aussi un projet dit de continuité écologique qui a pour but de faciliter le déplacement de la faune aquatique par des seuils adaptés.

La qualité de tous ces projets permet l'obtention de financements importants 80 et 90% ce qui permet de limiter le financement des adhérents.

Pour 6 254 940,00 euros de travaux prévus (zones de surverse) en 2010, la participation des départements s'élève à 221 615,50 euros, projet financé à 90% : FEDER 30%, Etat 40%, Région 20%. Les 10% restants : CG30 5%, CG34 5%. Il est à noter que la faible participation des communes concernées est à hauteur de 0,30% du foncier bâti dans le Gard et dans l'Hérault.

Le montant total de la section d'investissement qui s'élève à 6 883 324,50 euros comprend les opérations d'ordre prévues dans le cadre de la nouvelle gouvernance du Gard qui correspondent à des investissements antérieurs soit environ 628 384,50 euros.

En résumé, dans une perspective de restriction budgétaire avérée et du développement des demandes, certes légitimes, de la part des populations, tant sur un plan sécuritaire qu'environnemental, le SIAV optimise ses charges de fonctionnement intrinsèques et continue le rythme de ses investissements, en témoigne la prévision de ce BP 2010.

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider ce budget.

DELIBERATION N°2010/02/03

Objet : Plan de financement.

1) Modification du plan de financement :

Plan Vidourle - Ressuyage de la plaine de Lunel et Marsillargues - Etudes :

Montant Global : 350 000 euros H.T dont :

LE PLAN DE FINANCEMENT EST MODIFIE DE LA MANIERE SUIVANTE :

Première phase : 210 000,00 € HT

Deuxième phase : 140 000,00 € HT

AVEC :

1 - pour la première phase :

Un montant de 210 000,00 € HT

Europe FEDER :	30%	63 000,00
Région LR :	20%	42 000,00
Autofinancement :	50%	
CG 34 :	25%	52 500,00
CG 30 + SMD :	25%	52 500,00
TOTAL :	100%	210 000,00

La seconde phase d'un montant de 140 000 € HT fera l'objet d'une demande complémentaire qui pourra en fonction des prestations envisagées faire l'objet d'un complément en études ou d'un rattachement aux travaux.

AU LIEU DE :

Pour un montant de 350 000,00 € HT

	Assiette éligible HT	Montant subvention HT	Demande subvention FEDER HT	
Europe	350 000.00	175 000.00 (50%)	175 000.00	50.00%
Région	210 000.00	42 000.00 (20%)	42 000.00	12.00%
Autofinancement			133 000.00	38.00%
Total			350 000.00	100%

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider ce plan de financement.

DELIBERATION N°2010/02/04

Objet : Sensibilisation scolaire au risque inondation 2010-2011 – demande de subvention

Après les inondations de 2002, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle et (SIAV) a engagé, en partenariat avec les Inspections Académiques du Gard et de l'Hérault, des actions d'animations et de sensibilisation auprès des scolaires pour restaurer une conscience du risque et développer une culture de prévention. Les modalités organisationnelles de ces journées répondent directement aux objectifs pédagogiques définis dans les programmes de l'Education Nationale.

Entre 2004 et 2009, près de 11 000 élèves (soit 461 classes) ont participé à ces journées et chaque année, les classes volontaires reconduisent l'opération. Les objectifs fixés dans la convention cadre du Plan Vidourle (à savoir 11 000 élèves, 450 classes) ont été atteints. Pour l'année scolaire **2010-2011**, il est prévu de proposer environ **130 journées d'animation pour 3 250 élèves environ**. Cet objectif permet de sensibiliser toutes les classes de CE2, CM1 et 5^{ème} ou 4^{ème} du bassin versant.

Depuis près de six ans, cette implication forte du Syndicat est soutenue, dans le cadre du plan Vidourle, par les différents partenaires financiers :

- Période 2004-2008 : Etat (40%), Région (20%) et Autofinancement SIAV (40%)
- Depuis 2008 : Etat (40%), Feder (50%) et Autofinancement SIAV (10%)

La participation financière de l'Europe (Feder) depuis 2008 permet de diminuer la participation du SIAV de 40% à 10% (1/3 CG30, 1/3 CG34 et 1/3 communes) .

Compte tenu du succès de cette opération, le SIAV propose pour l'année scolaire 2010-2011 de poursuivre cet effort tout en maintenant la qualité des interventions largement reconnue et plébiscitée par les établissements scolaires du bassin versant du Vidourle.

Le coût annuel de ce programme de sensibilisation pour l'année 2010-2011 est donc estimé à 129 014,70 € TTC.

L'opération comprend à la fois :

- Les animations en milieu scolaire
- Le transport sur site des élèves
- L'édition de brochures pédagogiques (le Vidourle : le connaître et le gérer pour mieux le protéger) distribuées à chaque élève participant aux journées de sensibilisation.

	Participation	Montant en €
Feder	50%	64 507,35 € T.T.C
Etat	40%	51 605,88 € T.T.C
Autofinancement SIAV (CG30, CG34, Communes)	10 %	12 901,47 € T.T.C
Coût total	100%	129 014,70 € TTC

Il convient donc de préparer le cahier des charges et réaliser une mise en concurrence pour les marchés suivants :

- Animation en milieu scolaire pour l'année 2010-2011 (130 journées d'animation)
- Organisation (planification en collaboration avec le SIAV)
- Animations dans les écoles (2 animateurs par journée)
- Transport des élèves sur un lieu de visite le long du Vidourle (sites de Quissac, Sommières, Villetelle/Aubais et Gallargues Le Montueux)

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :

- de confirmer cette opération dans sa globalité pour l'année 2010-2011
- d'autoriser le Président à lancer les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires (Europe et Etat) selon le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président à lancer les consultations.

DELIBERATION N°2010/02/05

Objet : Plan Vidourle / Gallargues-Le-Montueux / Zones de surverse / Travaux / CAO / Résultats.

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a lancé une consultation sur le choix d'entreprises pour le confortement des zones de surverse situées sur la commune de Gallargues-Le-Montueux, depuis les déversoirs de Pitôt (déjà repris suite à la crue de septembre 2002 en aval de l'autoroute A9) jusqu'au pont de RN 113.

Afin de bénéficier de prix intéressants, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été engagée pour passer un marché. L'avis d'appel à publicité a été réalisé dans le JOUE, le BOAMP, la presse locale et sur le site internet du syndicat en date du lundi 21 décembre 2009.

Les critères d'attribution retenus pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- la valeur technique de l'offre, au regard des dispositions, figurant dans le mémoire technique, qu'il adoptera pour l'exécution de la prestation, avec une pondération de 50 %
- le prix des prestations, avec une pondération de 30 %
- les délais d'exécution avec une pondération de 20 %.

50 entreprises ont retiré le dossier, 9 ont remis une proposition au syndicat avant la date limite de remise des offres fixée le mercredi 03 mars 2010 à 12 heures.

Les candidats ont présenté chacun une réponse à l'offre de base contenu dans le dossier de consultation des entreprises.

Le tableau suivant reprend les propositions de chaque entreprise et donne l'analyse des critères énoncés précédemment avec la pondération, la notation et le classement pour chaque proposition des candidats.

N°	Candidats	Désignation		NOTATION AVEC PONDERATION			
		Total des tranches en HT	Total tranches en TTC	TECHNIQUE 50 %	FINANCIERE 30 %	DELAI 20 %	NOTE FINALE
1	BERTHOULY	3 679 439,56	4 400 609,71	7,80	5,36	4,00	17,16
2	GUINTOLI	3 763 461,86	4 501 100,38	6,70	5,24	2,94	14,88
3	CAZAL	3 285 314,09	3 929 235,65	6,20	6,00	3,00	15,20
4	VALERIAN	3 874 314,16	4 633 679,74	7,50	5,09	2,57	15,16
5	BEC	4 112 579,26	4 918 644,79	8,40	4,79	2,40	15,59
6	BUESA	3 899 713,22	4 664 057,01	6,20	5,05	3,60	14,85
7	PERRIER TP	4 438 118,95	5 307 990,26	5,80	4,44	3,00	13,24
8	ROGER MARTIN	4 736 050,12	5 664 315,94	5,50	4,16	3,00	12,66
9	TRIVELLA	5 301 272,27	6 340 321,63	3,30	3,72	2,25	9,27

Après l'analyse multicritères, l'offre du groupement d'entreprises **BERTHOULY / SNGC pour un montant de 3 679 439,56 € HT** est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché et à le notifier à l'entreprises BERTHOULY mandataire du groupement BERTHOULY / SNGC pour les travaux de confortement des zones de surverse situées sur la commune de Gallargues-Le-Montueux pour un montant de 3 679 439,56 € HT soit 4 400 609,71 € TTC.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre l'exécution de ce marché.

DELIBERATION N°2010/02/06

Objet : Plan Vidourle – Saint Laurent d'Aigouze – Digue ISP – Travaux de finition – Marché complémentaire.

Dans le cadre du programme d'actions « Plan Vidourle », qui vise à mettre en œuvre sur le bassin versant du Vidourle une série d'aménagements pour la réduction du risque inondation, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) est le porteur de ces missions.

DELIBERATION N°2010/02/07

Objet : Lancement consultation seuil Runel à Salinelles

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a réalisé en 2003, une étude sur l'ensemble des seuils de la vallée du Vidourle.

Celle ci a mis en évidence la nécessité de procéder au confortement de certains de ces ouvrages et notamment les seuils de la traversée de Sommières, restaurés à l'été 2008, et le seuil de Runel prévu en 2009 dont les travaux ont été reportés d'année en année.

Les problèmes fonciers liés à l'acquisition de cet ouvrage pour l'euro symbolique sont en cours de règlement. Une division parcellaire au niveau des assises du seuil et l'instauration de servitudes de passages ont été acceptées par les propriétaires rive droite et rive gauche.

Un dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé auprès des services de l'Etat début mars.

L'estimatif de ces travaux est évalué au 1^{er} janvier 2010 à 161 400 € HT.

Afin de réaliser cette opération à l'été 2010, le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'acquisition de l'ouvrage pour l'euro symbolique et à l'instauration des servitudes de passage en rive droite et gauche, indispensable pour la réalisation des visites et travaux d'entretien ultérieurs.

- de lancer une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée, une publication au BOAMP et au midi libre et validation du choix en CAO

- de passer commande à la fédération de pêche du Gard pour la réalisation d'une pêche de sauvegarde lors des opérations de vidange avant travaux. Le montant de cette prestation est évalué à 2 300 € TTC.

- de déposer un dossier de déclaration Loi sur l'Eau auprès des services de la DDTM du Gard et autoriser le Président à signer les pièces qui s'y rapportent.

DELIBERATION N°2010/02/08

Objet : Désignation d'un Président pour le COPIL Natura 2000

Le Comité Syndical du 15 mai 2008 a délibéré pour se porter maître d'ouvrage du document d'objectif Natura 2000 sur le site du Vidourle.

Nous allons prochainement engager la réalisation du DOCOB (document d'objectif) qui va recenser les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat.

Ce document doit, à partir de ce recensement, proposer des mesures pour la gestion des habitats (ripisylve, milieux aquatiques et rivulaires) et leur préservation.

Le comité de pilotage (COPIL) de la procédure est composé de membres associatifs (pêcheurs, chasseurs, experts naturalistes) d'élus communaux, d'établissements publics (ONEMA, ONCFS), et des administrations concernées .

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle doit désigner un élu de comité syndical d'une commune comprise entre Sommières et Marsillargues, territoire correspondant à la zone Natura 2000 du Vidourle.

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de désigner Monsieur Guy DANIEL représentant de la communauté de communes du Pays de Sommières comme Président du COPIL de la zone natura 2000 du Vidourle.

DELIBERATION N°2010/02/09

Objet : Consultation DOCOB / Natura 2000 et étude relative à l'extension du site

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a délibéré le 15 mai 2008, pour se porter maître d'ouvrage du document d'objectif du site Natura 2000.

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour sélectionner un bureau d'étude chargé de l'élaboration de ce dossier.

Ce dossier se décompose en 3 tranches :

tranche ferme : DOCOB Natura 2000 (Sommières / Marsillargues)

tranche conditionnelle 1 : étude relative à l'extension de l'amont de la zone Natura 2000 à Sauve sur le Vidourle

tranche conditionnelle 2 : étude relative à l'extension du site Natura 2000 sur les zones humides de la moyenne vallée

tranche conditionnelle 3 : étude relative à l'extension du site Natura 2000 sur la haute vallée

La société BRL s'est excusée, leur plan de charge ne leur permettant pas de répondre à ce marché.

Les propositions des bureaux d'étude sont les suivantes :

Bureau d'étude	Prix		Mémoire technique note/7	Délais								Délai total /5	TOTAL note /20
	Montant	Note /8		TF Note / 2		TC1 Note / 1		TC2 Note / 1		TC3 Note / 1			
				Délais	Note	Délais	Note	Délais	Note	Délais	Note		
INEA/Com pramex/ Terrasol	71 250,00	4,89	5	420	1,69	81	1	81	1	81	1	4,69	14,58
BIOTOPE	51 320,00	8	6,5	517	1,16	102	0,74	102	0,74	102	0,74	3,38	17,88
TELEOS	66 682,40	5,60	5	365	2	365	0	365	0	365	0	2	12,60

La proposition du bureau d'étude BIOTOPE pour un montant de :

Tranche ferme : 39 620 euros HT
 Tranche conditionnelle 1 : 3 900 euros HT
 Tranche conditionnelle 2 : 3 900 euros HT
 Tranche conditionnelle 3 : 3 900 euros HT

Montant total : 51 320 euros HT soit 61 378,72 euros TTC est la mieux disante au vu du tableau ci-dessus.

L'enveloppe de ce dossier est de 50 000 euros TTC financés à 80% par l'Etat.

Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :

- de passer un ordre de service à la société BIOTOPE pour engager la réalisation du DOCOB Natura 2000 (tranche ferme : 47 385,52 TTC)
- de solliciter un complément d'aide auprès des services de l'Etat pour un montant de 11 378,72 euros TTC correspondant à l'étude pour l'extension du site (tranches conditionnelles).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Claude BARRAL.



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

COMPTE-RENDU DU Comité Syndical du 25 Mars 2010

10h, **Monsieur Claude BARRAL (Président du SIAV)** ouvre la séance et fait l'appel des Conseillers Généraux.

Mr AMAR (Directeur Général des Services du SIAV) fait l'appel des délégués.

Le quorum est atteint.

Mr BARRAL (Président du SIAV) annonce l'ordre du jour, l'ordre du jour est adopté.

Mr AMAR présente les documents supplémentaires aux points 5, 6, 7 et 9. Il ajoute également qu'il est distribué aux élus le planning des journées de sensibilisation scolaire au risque inondation ainsi que l'avancement des travaux actualisé sur les deux à venir.

Mr JONGET (maire de Quissac) annonce la bienvenue dans sa ville. Il ajoute qu'il ne reviendra pas sur les propos de Mr POURREAU (Maire de Gallargues Le Montueux) lors du dernier Comité Syndical et qu'il n'a qu'un seul mot à dire : solidarité.

RAPPORTS

1. **Mr BARRAL (Président du SIAV)** présente le rapport 1 « Annulation des subventions demandées et individualisées par le CG 30 ». Le rapport est adopté.
2. **Mr BARRAL (Président du SIAV)** présente le rapport 2 « Budget primitif 2010 ». Il rappelle que le BP a fait l'objet de deux réunions de travail successives avec les membres du bureau. Le rapport est adopté.
3. **Mr BARRAL (Président du SIAV)** présente le rapport 3 « Plan de financement ». Le rapport est adopté.
4. **Melle ADOUL (Chargée de la Prévention des Inondations)** présente le rapport 4 « Sensibilisation scolaire 2010-2011 – demande de subvention ». Elle précise aux élus que le planning des journées de sensibilisation leur a été distribué conformément à leur demande lors de la dernière réunion de bureau et qu'il reste 20 journées à programmer. Suite à la remarque de Mr Lambert (Délégué de Gallargues) qui demande pourquoi les CM1 ne sortent pas sur le terrain, Melle ADOUL précise que les CM1 ne sortent pas sur site mais ont une animation en classe sur la maquette et que seuls les CE2 et les classes de Collège sortent sur le terrain. Le rapport est adopté.
5. **Mr PRATX (Maire et délégué titulaire de Boisseron)** présente le rapport 5 « Zones de surverse Gallargues Le Montueux – résultats CAO ». Il précise qu'il y a eu de nombreuses interrogations soulevées par les élus lors de la CAO qui s'est déroulée avant le Comité syndical. **Mr LAPIERRE (Directeur adjoint du SIAV)** apporte des précisions sur le classement des candidats. Le rapport est adopté.
6. **Mr PRATX (Maire et délégué titulaire de Boisseron)** présente le rapport 6 « Digue ISP St Laurent d'Aigouze – marché complémentaire – CAO ». Le rapport est adopté. S'agissant des digues de premier rang, **Mr JONGET (maire et délégué titulaire de Quissac)**, revient sur les propos de Mr POURREAU tenus lors du dernier comité syndical. Il rappelle également que la CAO a demandé beaucoup de travail. Il ré exprime sa volonté : « Solidarité, tous ensemble ».
7. **Mr ROUVIERE (Responsable Services techniques du SIAV)** présente le rapport 7 « Lancement consultation seuil de Runel à Salinelles ». Le rapport est adopté.

8. **Monsieur BARRAL (Président du SIAV)** présente le rapport 8 « Désignation d'un Président Copil Natura 2000. Mr Guy DANIEL est candidat. Aucune opposition dans l'assemblée. Le rapport est adopté.
9. **Mr ROUVIERE (Responsable Services techniques du SIAV)** présente le rapport 9 « Consultation DOCOB Natura 2000 ». Il précise que ces inventaires n'auront pas d'impacts négatifs sur les aménagements. Le rapport est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

ACB Bassins de Rétention

Mr LAPIERRE (Directeur adjoint du SIAV) revient sur la visite de l'ICAT au mois d'octobre 2009. Il rappelle que le principe des digues de second rang est acté. Les négociations sont en cours avec l'ICAT en ce qui concerne les bassins de rétention. Une étude complémentaire sur les bassins et notamment leur efficacité a été demandé à ISL. Elle porte sur le fonctionnement de 10 bassins avec une Q20 sur Sommières. Cette ACB (Analyse Coût Bénéfice) a pour objet de voir le résultat de ces ouvrages (efficacité) par rapport à l'investissement. Il ressort que le ratio est positif (1,03). Mr AMAR précise que le ratio est positif lorsqu'il est supérieur à 1. Mr LAPIERRE ajoute que les investissements sont rentables par rapport au coût. Il rappelle que le ratio des 25 bassins retenus lors de la première étude était à la limite du négatif.

Mr BONTON (Conseiller général du Gard) demande quels sont les 10 bassins de rétention dont il est question.

Mr Guy Daniel (Délégué titulaire de la CCPS) précise que sur les 10 bassins, 5 sont déjà identifiés.

Mr LAPIERRE (Directeur adjoint au SIAV) précise que sur les 5 bassins déjà identifiés, 2 sont remis en question par l'ICAT qui ne préconise pas de réalisation en amont des ouvrages existants.

Il ajoute que le bureau d'études a travaillé sur un arc de cercle au niveau des affluents (Criulon, Brestalou, Courme). Plusieurs critères ont été pris en compte. L'ICAT a accepté qu'on modifie certaines préconisations du SDAPI.

Mr GAILLARD (Conseiller général du Gard) demande une cartographie des sites ; Mr LAPIERRE lui répond qu'il attend la validation par l'ICAT.

Mr BARRAL (Président du SIAV) demande quand le rapport de l'ICAT sera rendu. Mr LAPIERRE lui répond sous 1 mois mais qu'il était déjà prévu que le rapport soit remis juste après les élections régionales.

Mr NAVAS (Délégué suppléant de Vacquières) rappelle qu'il est favorable aux retenues collinaires depuis le début. **Mr LAPIERRE** précise qu'une retenue collinaire sert pour l'irrigation. **Mr AMAR** ajoute qu'une retenue collinaire n'est pas éligible (retenue de Claret). **Mr LAPIERRE** rappelle qu'un bassin de rétention sert à ralentir les crues.

Mr LAMBERT (Délégué titulaire de Galargues) demande pourquoi il n'y a pas de retenues sur la Bénovie.

Mr LAPIERRE lui précise que la Bénovie est l'affluent qui est situé le plus en aval du bassin et qu'il faut qu'il passe à l'autoroute dans le secteur endigué le premier.

Enfin, **Mr LAPIERRE** ajoute que cette simulation s'inscrit dans la logique de l'aménagement global et d'une ACB globale.

ENQUETE PUBLIQUE DIGUES PREMIER RANG ET SURVERSE AIMARGUES

Mr LAPIERRE rappelle les faits. Une enquête publique sur l'aménagement des digues de premier rang et zones de surverse est actuellement en cours sur les communes de Gallargues Le Montueux et Aimargues. Le commissaire enquêteur a signalé au SIAV que 3 fascicules du dossier d'enquête publique ont été volés en mairie d'Aimargues. Il précise qu'on a frôlé l'arrêt de l'enquête publique mais que finalement celle-ci est prolongée de 15 jours compte tenu du fait que les relations avec les services sont bonnes et que le commissaire enquêteur a plaidé notre cause. Toutefois, il ajoute que le prolongement de l'enquête publicitaire va engager des frais supplémentaires (publicité...).

Mr BARRAL souligne que les services de l'Etat sont furieux et qu'en raison des contraintes administratives (décalage des CODERST en juin pour le Gard et juillet pour l'Hérault), le dossier va prendre beaucoup de retard. Il propose qu'on commence à travailler sur la commune de Marsillargues. **Mr LAPIERRE** précise que les dossiers de Marsillargues sont en cours, que l'enquête publique est prévue pour septembre et le lancement des consultations avant la fin de l'année.

Mr LOMBARD (Délégué suppléant d'Aimargues) intervient : il n'accepte pas qu'Aimargues soit mise en cause. Il déclare ne pas être au courant du vol des trois documents.

Mr LAPIERRE précise que les documents ont été volés dans l'intention de nuire, pour faire un recours devant les tribunaux administratifs afin de bloquer les travaux. Il ajoute par ailleurs un autre fait aggravant : un élu a sorti le dossier de la mairie pour le consulter chez lui. Il rappelle à nouveau que s'il manque une seule page dans le dossier, l'enquête publique peut être cassée.

Mr AMAR souligne que la mairie devrait, d'après lui, porter plainte à la gendarmerie.

Mr LAPIERRE rappelle que, bien que les dossiers d'enquêtes publiques d'Aimargues et de Gallargues présentent des données communes, la Préfecture a demandé la dissociation des enquêtes publiques pour des raisons administratives et financières. Ce qui engendre un décalage dans le traitement des dossiers. L'Etat a peur des recours, ne veut pas prendre de risques et préfère gérer les enquêtes publiques une après l'autre.

Mr HERNANDEZ (Délégué suppléant de Saint Laurent d'Aigouze) demande si la mairie est fermée le soir. **Mr LAPIERRE** insiste sur le fait que le dossier doit être dans une pièce fermée et que le dossier ne doit jamais être seul.

Mr AMAR souligne enfin que les travaux de Marsillargues risquent de passer devant ceux d'Aimargues si le retard est avéré.

FICHES INFORMATION

1. **Mr LAPIERRE** présente la fiche information 1 « débroussaillage des digues communales ».
2. **Mr ROUVIERE** présente la fiche information 2 « Choix géomètre division parcellaire – seuil de Runel. **Mr SAUZET (Paierie départementale)** souligne l'erreur sur le montant du marché qui devra être rectifiée (605,07€ au lieu de 963,20€).
3. **Mr ROUVIERE** présente la fiche information 3 « Consultation DOCOB Natura 2000 ». **Mr SAUZET (Paierie départementale)** souligne l'erreur sur le montant du marché qui devra être rectifiée.
4. **Melle ADOUL (Chargée Prévention Inondation SIAV)** fait un point sur l'état d'avancement des PCS.

QUESTIONS DIVERSES

Mr BARRAL revient sur la réunion du Groupe de travail Inondation des EPTB qui s'est tenue au Sénat et à laquelle il a participé avec Mr AMAR. Il souligne que les événements en Charente (Tempête Xynthia) obligent la France à faire une loi en conformité avec les grandes directives européennes et que ce groupe de travail fait des propositions en ce sens.

Mr AMAR confirme que se tiendra le 28 avril à Sommières un séminaire national co-organisé par le SIAV et ASTEE (Association Scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement). Cette journée technique ASTEE décentralisée à SOMMIERES (département du Gard) permettra d'illustrer par un cas concret (le Vidourle) une méthode de connaissance, de compréhension et de protection du fonctionnement dynamique d'un cours d'eau et de ses inondations (crues cévenoles) en milieu méditerranéen en abordant également la question de la gouvernance et de leur entretien

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.